

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 24 Juin 2021 à 20 heures 00 minutes

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TAXE SUR LA COMMISSION FINALE D'ÉLECTRICITÉ
- TRAVAUX
- MANIFESTATIONS
- PROJET STATION D'ÉPURATION
- BOIS ET FORêt
- LOCATIONS SALLES
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. MARCHAL Brice, donne pouvoir à M. LÉONARD Étienne
- Mme VALENTIN Émilie, donne pouvoir à M. LÉONARD Étienne

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2021 est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

• Trésorerie au 24/06/2021 :

À la date du 24/06/2021, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 192.215,91 €.

- Mme le Maire présente les Grands Livres des budgets Commune et Eau et Assainissement (état des dépenses et recettes) arrêtés à la date du 21/06/2021.

• Facturation voitures épaves domaine public :

Suite de la délibération du 12 mars concernant l'enlèvement des véhicules suivants :

- Fiat Scudo appartenant à M. NANTZ Jean-Christophe, stationnée illégalement à la place à camions en bas du village
- Peugeot 404 appartenant à M. BRAUD Jacques stationnée 5 rue de la Deuille.

Mme le Maire a réquisitionné la carrosserie Saint Èvre à Toul, par arrêté municipal du 29/03/2021, pour procéder à l'enlèvement, la mise en fourrière et à la destruction du véhicule. Les frais occasionnés par ce dispositif s'élèvent à 350,40 € pour chaque voiture, et restent à la charge des propriétaires.

Le camion Renault anciennement stationné sur la place du Grand Jardin a été récupéré par son propriétaire, M. VAILLANT, qui a payé directement les frais d'enlèvement auprès du garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à émettre un titre de recettes, au compte 70878 du budget de la commune, de :

- 350,40 € à l'encontre de M. NANTZ Jean-Christophe
- 350,40 € à l'encontre de M. BRAUD Jacques.

• Suite à la modification du contrat de location du copieur Konica Minolta, l'entreprise rembourse un trop-versé de 1.119,50 €.

• Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) :

Depuis le 1^{er} janvier, la Loi de Finances a rendu obligatoire la généralisation de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) au taux maximum pour l'ensemble des communes et départements.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus (les 3% restants étant consacrés aux frais de gestion, de recouvrement et de contrôle).

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le versement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce versement

doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de versement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Madame le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un versement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le versement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

PRÉCISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

Vote :

Pour : 10

Contre : 1

COMMISSION D'OUVERTURE ET D'ANALYSE DES PLIS (APPELS D'OFFRE) :

Présidente : Mme DELCROIX Élisabeth

Titulaires : M. POTIER Serge
M. BICHET Cyril
M. ANTOINE Alexis

Suppléants : Mme FRINGANT Joëlle
M. LÉONARD Étienne
M. DEFORGE Dominique

Le choix des offres retenues se fera par l'Assemblée du Conseil Municipal.

TRAVAUX :

- Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le devis de l'entreprise Muller Dominique pour la défense incendie du côté de Gibeaumeix pour un montant de 14.900,20 € H.T. et précise qu'aucune subvention n'a été accordée pour ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

- Mme le Maire présente à l'Assemblée les devis d'installation d'interphones pour le bâtiment Mairie :

- Entreprise POTIER Service Électricité : 2.603,49 € H.T (soit 3.124,19 € TTC), devis cependant à réactualiser du fait de l'ancienneté du devis ;
- Entreprise Dehlinger Rénovation : 3.914,50 € H.T. (soit 4.417,40 € TTC) ;

Mme le Maire précise que la différence de prix peut s'expliquer par le fait que l'entreprise POTIER connaît l'installation électrique de la Commune car il intervient depuis de nombreuses années.

Le Conseil décide de choisir l'entreprise POTIER Service Électricité et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

- Mme le Maire informe l'Assemblée que contact a été pris à plusieurs reprises avec Mme DAILLY-LAHURE, notaire en charge du dossier de bornage du chemin des Lavières.

Le document d'arpentage effectué par le géomètre leur a bien été transmis en 2013. Des recherches sont effectuées de leur côté pour retrouver ce dossier, actuellement introuvable...

- L'Assemblée prend connaissance du devis de démontage de la cheminée de la chaufferie de l'église de l'entreprise TP2D pour un montant de 3.970,00 € H.T. (soit 4.764,00 € TTC) et donne pouvoir pour signer ce devis.

- Mme le Maire informe l'Assemblée des 3 dossiers de sinistres déposés à l'Assurance Groupama lors de l'orage du 21 Mai 2021 :

- Panne de l'automate de la station de pompage, intervention en urgence d'une entreprise spécialisée : prise en compte d'une décote de 70 % pour l'ancienneté, cependant la prise en charge de l'assurance reste bonne. Le remboursement devrait avoisiner les 580 € sur une facture de 773 € H.T.

- Panne de l'antenne communale, intervention des entreprises MDE POTIER Dominique et POTIER Service Électricité : pas encore de retour de l'assurance.

L'Assemblée s'interroge sur la date de démontage de l'antenne communale. Mme le Maire l'informe qu'aucune réponse à nos sollicitations ne nous a été transmise.

- Arbre à la scierie touché par la foudre : pas encore de retour de l'assurance.

- Mme le Maire informe que le service de contrôle des aires de jeux Qualiconsult est intervenu suite aux réparations effectuées dernièrement. Le fait d'avoir démonté la grande structure très abîmée (Pont de singe) pour changer les pièces usées a généré d'autres points de fragilités, à savoir une grande poutre, le toboggan et deux poutrelles.

Mme le Maire présente le devis correspondant au changement de ces pièces détachées pour un montant de 1.469,00 € H.T. (soit 1.762,80 € TTC).

L'Assemblée, espérant qu'après tout cela, ces réparations permettront enfin l'utilisation de ce jeu, accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour le signer.

Mme FRINGANT Joëlle se questionne sur ce qui pourrait être envisagé pour les adolescents, peut-être prévoir autre chose de plus moderne ?

Mme FRINGANT propose de les solliciter pour connaître leurs envies.

Mme le Maire regrette que les activités déjà engagées antérieurement (ex : soirées Nooba Night, plusieurs journées nature organisées par l'association Loana...) n'aient pas intéressé nos jeunes !

Mme FRINGANT Joëlle émet l'idée d'une maison ALGECO pour les jeunes mais s'interroge cependant sur la faisabilité au niveau sécurité et sanitaire (issue de secours...)

M. SIMONIN Nicolas appuie cette proposition en suggérant comme lieu d'implantation le terrain de jeu ou le terrain de cross ; ou alors de réfléchir sur un bâtiment communal à aménager.

Le Conseil se laisse le temps de réfléchir à cet éventuel projet.

- M. LÉONARD Étienne interroge l'Assemblée s'il serait judicieux de choisir une couleur unique pour différencier nos bâtiments communaux de l'ensemble des constructions du village (ex : grilles, fontaines...). La question reste posée...

- Mme LAMONTRE Séverine s'interroge sur les impressionnantes flammes que certains ont pu remarquer Place de l'Ancienne Mairie.

M. POTIER Serge a en effet été sollicité pour bloquer la circulation, une citerne privée de gaz a été par erreur trop remplie par le technicien qui

effectuait son passage habituel.

Mme le Maire précise qu'elle a pris contact avec le propriétaire qui a effectué une demande d'enlèvement de cette citerne.

Mme FRINGANT Joëlle demande s'il serait possible de le solliciter pour l'installation de box pour ranger les conteneurs à ordures ménagères de ses locataires, afin de rendre cet espace plus propre.

- Mme le Maire fait l'inventaire des travaux confiés à Claudine, agent technique, en vue de la réorganisation des services suite à l'arrivée de l'agent intercommunal.

L'Assemblée s'interroge sur l'intervention de nettoyage du ruisseau. Mme le Maire l'informe qu'une intervention est prévue par les services de l'EPCL. Ceux-ci doivent reprendre contact avec nous pour programmer cet entretien.

Mme FRINGANT regrette que cette intervention soit aussi tardive et précise qu'un entretien est nécessaire tous les ans, dès le mois d'Avril pour plus de facilité d'entretien par la suite.

- Mme FRINGANT Joëlle propose de prêter le camion communal aux particuliers pour leur nettoyage, cela encouragerait les habitants à tenir propres les abords de leurs habitations.

M. SIMONIN Nicolas intervient en précisant qu'on ne peut pas faire dans le social tout le temps.

Mme FRINGANT Joëlle, précise que l'entretien des usoirs est du ressort de la commune et rappelle que beaucoup de personnes du village ont des grillages et des entourages installés sur le domaine public, et qu'il est tout à fait possible de les faire retirer.

Mme FRINGANT propose de réunir la commission Environnement pour réfléchir en concertation avec les habitants à une amélioration au niveau de la propreté du village.

M. SIMONIN Nicolas précise que c'est un métier et qu'il est nécessaire de prendre en compte toutes les lois s'y rapportant.

Mme FRINGANT insiste sur le fait qu'il est important de se réapproprier nos usoirs.

M. LÉONARD Étienne lui demande plus de précisions sur son souhait, à savoir, récupérer les espaces publics ? Et précise que si on met en place cette démarche, cela devra être fait sur l'ensemble du village.

Mme FRINGANT propose d'inviter la population à se rencontrer en fin d'année sur ce sujet et informe l'Assemblée qu'un album photo est en cours

de réalisation pour montrer l'énorme travail qu'il reste à entreprendre (voitures sur le domaine public, usoirs non entretenus...).

- Devis effectués pour le nettoyage des châteaux d'eau :

- Aquaclean : 660,00 € H.T. (792,00 € TTC)

- Eau + Services : 962,55 € H.T. (1.155,06 €)

Le devis de l'entreprise Eau + Services étant plus complet, l'Assemblée décide de choisir cette entreprise et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

- Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il a été constaté que des travaux d'isolation extérieure sur façade concernant une Déclaration Préalable ne sont pas conformes à la demande déposée initialement.

Conformément à la législation, des courriers recommandés avec accusés de réception ont été adressés à l'entreprise ainsi qu'au propriétaire pour rappeler l'ensemble des remarques de non-respect, et demander de trouver une solution pour se conformer à la réglementation en vigueur.

À ce jour, sans aucune réponse de leur part, le Conseil Municipal décide d'appliquer les différentes procédures permettant l'application de la réglementation en vigueur (demande précise de mise en conformité des travaux suivant les règles du PLUi-H applicable actuellement ; procès-verbal de non-respect...).

Mme FRINGANT Joëlle précise que Messieurs les adjoints auraient dû être prévenus en temps et en heure afin de stopper la mise en route des travaux.

PROJET STATION ÉPURATION :

Réunion pour le projet assainissement sur la commune : vendredi 25 juin à 10h30 en Mairie.

M. SIMONIN Nicolas demande si lors de cette réunion vont être définis la surface nécessaire, l'emplacement définitif de la station ...?

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une première réunion administrative.

Mme FRINGANT Joëlle s'interroge sur le choix de l'emplacement, est-ce toujours le même retenu ?

Mme le Maire et les adjoints précisent que rien n'est encore totalement défini. Des contacts seront pris avec les propriétaires dont les terrains seraient susceptibles d'accueillir ce projet (à savoir : emplacement

permettant une réalisation technique de qualité et de prix, éloignement du cœur de village...).

- Réunion sur la sécurisation en eau : mardi 22 juin 2021 en Mairie.

ÉCOLES :

Mme le Maire demande au Conseil s'il a bien pris connaissance de la convention proposée par la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs pour l'accueil des enfants d'Uruffe vers l'école des Rives de la Beaumelle à Rigny-la-salle, en vue de la régularisation de ce dossier.

L'ensemble du conseil accepte les termes du contrat et donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Les montants importants des factures nous ont amenés à un questionnement, ainsi, Mme le Maire et Messieurs les adjoints ont rencontré M. le Président, Mme la Vice-Présidente ainsi que Mme la Directrice des Services de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs pour explication.

Mme FRINGANT Joëlle regrette de ne pas avoir eu de compte-rendu, de suite, à cette réunion.

M. BICHET Cyril en fait un résumé :

- Pour l'avenir, la participation scolaire devrait se rapprocher d'environ 1.200 à 1.300 € par enfant.

Suite à la demande des élus, la communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs a réalisé un calcul analytique concernant seulement les charges de l'école de Rigny-la-Salle, et non de l'ensemble des écoles de la communauté de communes. Le calcul est très semblable.

- La ligne « Remboursement commune » du compte administratif concerne les frais de la communauté de communes pour les écoles dans certains villages.

- La ligne « paiement à d'autres organismes » : frais des dérogations scolaires accordées par la communauté de communes et les participations scolaires aux écoles spécialisées.

- La facturation de l'année scolaire 2020/2021 interviendra début 2022.

M. POTIER Serge souhaite rebondir sur le propos de Mme FRINGANT concernant l'absence d'informations entre deux conseils municipaux, et se propose de réaliser un compte-rendu des réunions d'adjoints ayant lieu les lundis pour informer l'ensemble des élus des affaires en cours.

M. LÉONARD Étienne souhaiterait mettre en place une messagerie commune au conseil municipal pour échanger sur les affaires de manière informelle, sans prise de décision (ex : Messenger ou WhatsApp).

Mme FRINGANT Joëlle exprime de nouveau sa frustration de ne rien savoir entre deux conseils municipaux.

2- Demandes de dérogations scolaires :

Mme le Maire informe l'Assemblée de deux demandes de participations financières aux dérogations scolaires accordées.

MANIFESTATIONS :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Uruffe : informations reçues et communiquées :
 - 14 Juillet 2021 : repas maintenu avec une jauge de 120 personnes
 - Maintien de la fête de l'été le samedi 28 août 2021.
 - Pétanque du dimanche 5 Septembre 2021 annulée et remplacée par la brocante.
- Devis de l'entreprise Eurobengale concernant le feu d'artifices de la fête de l'Été d'un montant de 1.642,00 € TTC.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer.

M. LÉONARD Étienne précise qu'il ne serait pas contre de revoir le devis à la baisse.

Mme FRINGANT Joëlle et M. POTIER Serge précisent que les habitants aiment beaucoup les feux d'artifices et qu'ils seraient contents d'en avoir un cette année, surtout après cette année 2020 privée de manifestations.

L'Assemblée accepte à l'unanimité ce devis et donne pouvoir au Maire pour le signer.

- Réunion de préparation des festivités du 14 juillet : mardi 29 juin à 19h00 en Mairie.

M. LÉONARD Étienne informe l'Assemblée qu'une première réunion avec les adjoints et les associations de la commune a eu lieu pour organiser une kermesse pour les enfants. Malheureusement, peu de bénévoles se sont fait connaître.

M. LÉONARD souhaiterait que l'ensemble du conseil municipal soit présent pour organiser ces festivités.

Le Foyer Rural se propose de prêter les jeux dont il dispose.

Au programme : kermesse, tir à la carabine, remise des dictionnaires aux futurs 6èmes et apéritif offert par la mairie.

• Brioche et vin du 14 juillet :

Mme le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le maintien ou la suppression de la distribution de la brioche et de la bouteille de vin aux anciens de plus de 70 ans, comme évoqué lors de précédents conseils municipaux.

Vote pour supprimer cette tradition : 7

Contre : 2

Abstention : 2

Mme le Maire propose au conseil de réfléchir à la rédaction d'une lettre à la population afin de l'informer de la décision prise.

M. POTIER Serge ne pense pas nécessaire de le faire, l'information étant diffusée par la suite dans le bulletin municipal.

Une partie des conseillers présents confirment qu'il serait bien de faire une information aux intéressés afin de leur expliquer la raison de ce choix.

• Comme évoqué lors d'un précédent conseil, l'Assemblée se questionne à nouveau sur le sujet du Repas des Anciens (à partir de 65 ans) et du Colis de fin d'année (pour les 70 ans et plus).

➤ Repas des anciens :

L'Assemblée se prononce sur l'idée de modifier l'organisation du Repas des anciens.

En effet, chaque personne sera invitée à faire son choix entre participer au traditionnel repas ou recevoir un colis.
(vote : unanimité).

Un courrier leur sera adressé pour choisir entre l'une ou l'autre des propositions :

- Soit Repas traditionnel
- Soit Colis.

Cependant M. LÉONARD précise que pour lui, il serait bon de privilégier le repas des anciens dans une démarche de convivialité.

Le repas des anciens aura lieu cette année le dimanche 7 novembre 2021 (en fonction de l'évolution sanitaire du moment).

Mme le Maire demande à l'Assemblée de réfléchir au déroulé du repas. Le conseil décide de conserver ce qui était fait précédemment.

L'Assemblée décide de renouveler l'opération avec le restaurant-traiteur L'eau à la Bouche (M. et Mme ZIMMERMANN Tony et Laura).

➤ Colis de fin d'année :

Le colis de fin d'année n'est donc plus d'actualité.

DIVERS :

- Mme le Maire lit au Conseil le mail de M. ROY, référent ONF de la Commune au sujet de la présence du crapaud sonneur à ventre jaune au lieu-dit « les Vassimones ».

Cette espèce étant protégée et menacée d'extinction, aucun véhicule motorisé n'est autorisé entre le 1^{er} avril et le 30 septembre (arrêté ministériel).

Le passage, même pour l'abreuvement des sangliers est interdit.

L'Assemblée s'informe sur l'éventuelle mise en vente des sapins au lieu-dit « les Vassimones ».

Mme le Maire l'informe que les marquages faits antérieurement sont effacés et que M. ROY a demandé à ses services de procéder à un nouveau marquage (marquages par l'ONF obligatoires pour la mise en vente).

L'Assemblée s'inquiète de la perte financière que cela peut représenter pour la commune si ces sapins ne sont pas vendus, alors que les entreprises rencontrées ces derniers mois étaient intéressées pour acheter ces bois. Mme le Maire précise que de nombreux contacts ont été pris avec l'ONF pour formuler cette demande.

M. LÉONARD Étienne précise que le marquage est compris dans les 12% de frais que facture l'ONF à la Commune sur chaque intervention.

M. SIMONIN demande si une fois le bois abattu et rassemblé, il serait possible de faire payer seulement ce qui part ? Et non l'estimation ?

M. ANTOINE Alexis regrette que ces sapins aux Vassimones n'aient jamais été mis en vente au moment du premier marquage, cela retarde d'autant une rentrée d'argent.

L'Assemblée demande à ce que ces arbres soient marqués pour septembre.

M. LÉONARD Étienne s'interroge sur les sapins près du captage, ne sont-ils pas malades ? M. SIMONIN précise que ceux-ci sont déjà marqués. Contact sera pris avec les services de l'ONF pour obtenir davantage d'informations à ce sujet.

• Le conseil décide de ne pas adhérer à la demande d'adhésion de l'association des communes forestières 54 (Cofor 54) d'un montant de 282 €.

• L'Assemblée prend connaissance :

- De la lettre de remerciement de M. le Député Dominique POTIER pour la rencontre avec les élus le mardi 22 décembre 2020.

- De l'Assemblée générale de l'ADCC (association qui accompagne les personnes âgées, la petite enfance) qui aura lieu le mercredi 30/06/2021 à la salle polyvalente d'Allain à 18h30.

- De l'invitation de l'Entente Sud 54 à son Assemblée Générale organisée le 10 juillet 2021 au stade de foot Blénod-Bulligny.

- De la formation suivie par Mme le Maire et M. POTIER Serge, 2^{ème} adjoint, sur la gestion pacifique des incivilités, organisée par la Gendarmerie avec le négociateur du GIGN.

• Mme le Maire informe l'Assemblée que le potentiel acheteur du Presbytère s'est rétracté, mettant en cause l'histoire du curé, souhaitant que son affaire ne soit pas liée à cette triste histoire.

Après échanges, il s'avère que son dossier n'a pas été accepté par la chambre d'agriculture et que sa banque ne lui a pas accordé le prêt.

Mais son entretien avec Mme le Maire l'a finalement motivé à relancer son dossier. Affaire à suivre.

• L'Assemblée accorde une participation financière au spectacle de cirque s'étant tenu le vendredi 21 Mai 2021 pour un montant de 310,00 € (réservé aux enfants jusqu'à 11 ans inclus).

• L'Assemblée est sollicitée par Mme ROTA Mélissa (forains) pour définir la date de la Fête patronale. Contact sera pris pour choisir cette date.

• L'Assemblée remercie l'ensemble des bénévoles présents à la Journée Citoyenne du samedi 5 Juin 2021. Remerciements vont également à ceux qui nettoient régulièrement le domaine public.

Le Conseil espérait une plus importante participation, et souhaite donc renouveler cette opération à la rentrée.

M. LÉONARD Étienne suggère « un chantier d'hiver » afin de mettre en état le verger derrière le château d'eau (voie de Toul).

Une information sera diffusée à la population très prochainement.

- Mme le Maire informe l'Assemblée que pour remettre en place la location des salles (fonction de l'évolution de la crise sanitaire), la fiche de poste de l'agent technique va être modifiée afin d'ajouter la tâche de réalisation d'état des lieux d'entrée et de sortie, et ce, pendant ses horaires habituels de semaine.

Mme le Maire demande à ce qu'un élu responsable soit désigné : Mme LAMONTRE Séverine se propose d'être l'élu référent avec possibilité de remplacer l'agent technique occasionnellement. Les adjoints eux aussi sont amenés à remplacer l'agent ou l'élu référent en cas d'indisponibilité.

M. LÉONARD Étienne souhaiterait se renseigner pour l'achat d'un frigo avec deux portes et rappelle l'achat d'un micro-ondes.

- Mme le Maire informe le Conseil de sa participation à la réunion « manifestations communes » 6 communes du cœur de Meine pour l'organisation :
 - d'un trail
 - de la fête des 4 bans
 - d'un cinéma plein air.

Mme le Maire sollicite les élus pour participer aux réunions futures (au moins 1 représentant par village).

Le Conseil Municipal accepte une mutualisation mais souhaite garder une autonomie sur certaines activités.

Mme FRINGANT Joëlle s'interroge sur le thème abordé lors d'une précédente réunion à savoir, le projet de fusion de communes.

- Mme le Maire informe l'Assemblée que le camion est passé au contrôle technique le mois dernier. Résultat : il peut nous rendre encore quelques services.
- Remerciements de la famille FAYS/BRIENNE suite aux condoléances adressées lors du décès de M. BRIENNE Henri, papa de Mme FAYS Marie-Claire.

Mme FRINGANT regrette que le Conseil Municipal n'en ait pas été informé.

- Une table de pique-nique sera installée au Pont de Qui-Loger.
- Mme le Maire informe le Conseil qu'aucun référent n'a pu se rendre au comité de pilotage de Nooba s'étant tenu le mardi 22 juin à 20h30 à la salle polyvalente d'Allain. Un compte-rendu sera demandé.

- Demande de motion concernant l'éco-taxe, par M. ROTTNER, Président de la Région Grand Est :

Après lecture, le conseil municipal de la Commune d'Uruffe demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est, et charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

- À la demande des élus, le changement du code de la place à gravats sera effectué tous les mois en été et tous les 3 mois en hiver (actuellement toutes les deux semaines).

Mme le Maire précise qu'un suivi est nécessaire pour éviter toute dérive, et demande à chaque élu de communiquer en Mairie le nom des personnes à qui le code a été donné.

- Mme FRINGANT Joëlle s'interroge sur la réception des devis de réfection des chemins.

M. LÉONARD Étienne va relancer l'entreprise sollicitée pour les obtenir.

- Mme FRINGANT Joëlle s'interroge sur le dossier concernant le sinistre sur la toiture de la famille Zorn et du Presbytère.

Mme le Maire l'informe qu'une entreprise est intervenue pour vérifier la toiture du Presbytère. Le problème proviendrait de la noue de la toiture voisine. La famille Zorn a été informée du problème.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30 mn.

Mme DELCROIX E.

M. LÉONARD E.

M. POTIER S.

M. BICHET C.

Mme FRINGANT J.

M. DEFORGE D.

M. MARCHAL B.

M. ANTOINE A.

Mme VALENTIN É.

M. SIMONIN N.

Mme LAMONTRE S.